



OD/MP

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE  
DU 11 OCTOBRE 2012**

Date de convocation : le 4 octobre 2012

**Le jeudi 11 octobre 2012 à 18 H 00**, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente.

**I) ETAIENT PRESENTS**

*A) les délégués titulaires dont les noms suivent*

Mairie de BAS EN BASSET  
Joseph CHAPUIS  
Jacques MADELRIEU

Mairie de BEAUZAC  
Marc MILLION

Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
Colette CHAMBONNET-ROCHER  
Robert VALOUR

Mairie des VILLETES  
Jeannine COLOMBET  
Louis SIMMONET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez  
Iwan MAYET  
Alain MARQUET  
Michel ROBIN  
Jean FOUILLOUX

*B) les délégués suppléants dont les noms suivent*

SIAEP du Haut-Forez  
Yvette CHARRET (avec voix délibérative en l'absence de Louis PERRIN)

*C) Participaient également à la réunion*

Olivier DUBOEUF	Secrétaire du syndicat Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE
Marlène PETIT	Secrétaire du syndicat
Eric CHEVALIER	Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

**II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

Mairie de SAINTE-SIGOLENE  
Dominique FREYSSENET  
Guy VEROT

Mairie de BEAUZAC  
Jean PRORIOL

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez  
Alain BONNEFOY  
Louis PERRIN

-----

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse M. PRORIOU de Beauzac, M. FREYSSENET, M. VEROT de Sainte-Sigolène, M. BONNEFOY, M. PERRIN du SIAEP du Haut-Forez, M. REYNAUD maître d'œuvre, M. DEVISGNES, assistant au maître d'ouvrage, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Elle soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 7 juin dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 11 votants.

Madame Jeannine COLOMBET est désignée comme secrétaire de séance.

--==--

## **1. EXTENSION DU CHAMP DE DELEGATION DE COMPETENCE A LA PRESIDENTE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 58211-2, L 5211-10 ET L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Madame la Présidente rappelle qu'une délégation de compétence lui a été consentie par délibération n° 08.05.04 portant sur deux domaines, à savoir :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite des crédits budgétaires d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % ;
- dans la limite d'un montant de 800 000 €, la réalisation des lignes de crédit destinées au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles; à leur gestion ainsi qu'à passer, à cet effet, les actes nécessaires de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Il convient aujourd'hui pour des raisons de souplesse de gestion d'étendre le champ de la délégation dans le respect des limites posées par l'article L 5210-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Deux domaines pourraient compléter la délégation :

- Intenter les actions en justice ou de défense du syndicat dans les actions intentées contre lui ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Le comité syndical approuve à l'unanimité les propositions de Madame la Présidente.

## **2. INTERCONNEXION RESSOURCE DE SECOURS – CONDUITE FORCEE DU LIGNON – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE D'AUREC-SUR-LOIRE**

Madame la Présidente rappelle que les collectivités situées en aval du barrage de Lavalette seront confrontées à une interruption de leur alimentation en eau lors d'une opération de maintenance programmée en mars 2014 d'une durée de trois semaines environ. Une solution de ressource de secours doit être mise en place de façon à sécuriser la ressource en toutes circonstances.

Le SYMPAE s'est rapproché de la commune d'Aurec-sur-Loire pour connaître la faisabilité technique et le coût d'une interconnexion avec la ressource de secours du SYMPAE. L'étude de faisabilité cofinancée par la commune d'Aurec sur Loire, le Syndicat des Eaux de la Semène et le SYMPAE et réalisée par le cabinet PVI a conclu à la fonctionnalité d'une solution d'alimentation de la conduite forcée du Lignon de façon gravitaire par le réservoir d'eau brute de 800 m<sup>3</sup> de la Borie.

Après consultation, le cabinet PVI, moins-disant, a été retenu pour assurer également la maîtrise d'œuvre de l'opération.

En juin, la commune d'Aurec sur Loire a donné son accord de principe pour financer cette solution de secours. Toutefois, son engagement d'achat d'eau brute est conditionné au résultat positif de la phase d'essai de cette interconnexion.

La participation de la commune d'Aurec sur Loire est basée sur le coût net de l'opération après déduction des subventions et d'une part syndicale de 20%. Elle est estimée à 11 562 €.

Madame la Présidente précise, qu'en effet le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le maître d'ouvrage doit financer au moins 20 % des travaux de l'opération.

Une convention de financement de l'opération doit donc être établie entre le SYMPAE et la commune d'Aurec sur Loire. Le projet de convention est soumis au comité syndical.

Monsieur Iwan MAYET précise que la convention, ne doit être signée qu'après que la ville de Saint Etienne ait accepté le protocole de mise en œuvre.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la convention avec la réserve formulée.

### **3. CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX 17 RUE DU GENERAL DE CHABRON ENTRE LE SYMPTTOM ET LE SYMPAE**

Madame la Présidente rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, le SYMPTTOM et le SYMPAE sont installés dans une maison de ville appartenant à la commune de Monistrol sur Loire.

Compte tenu des enjeux liés à la problématique des déchets, le comité syndical du S.Y.M.P.T.T.O.M. a décidé de structurer son syndicat en une entité administrative autonome. Ainsi, son secrétariat a été transféré, dans un bâtiment communal situé au 17, rue général de Chabron, 43120 MONISTROL sur LOIRE.

Le S.Y.M.P.A.E. ayant un secrétariat partagé, avec le S.Y.M.P.T.T.O.M., il a également déménagé à cette même adresse.

Un bail a été établi entre la commune de MONISTROL sur LOIRE et le S.Y.M.P.T.T.O.M. Il convient, désormais, de préciser les conditions de la mise à disposition dudit local par le S.Y.M.P.T.T.O.M. au S.Y.M.P.A.E.

L'immeuble situé à l'adresse précitée comprend 3 bureaux, 2 salles de réunion et des sanitaires, le tout d'une superficie de 102 m<sup>2</sup>.

Les locaux mis à disposition du SYMPAE sont d'une part des locaux partagés avec le SYMPTTOM, à savoir un bureau pour le secrétariat, salles de réunion, sanitaires, et un bureau destiné exclusivement au SYMPAE (présidence).

Pour cela, une convention de mise à disposition des locaux doit être mise en place entre le SYMPAE et le SYMPTTOM. Le SYMPAE versera une redevance d'occupation au SYMPTTOM correspondant à une part du loyer, des frais de fonctionnement et de la charge d'amortissement des biens mobiliers acquis par la SYMPTTOM.

La clé de répartition est basée sur le rapport entre l'effectif du SYMPAE et celui du SYMPTTOM. Cette clé sera révisée en fonction des effectifs respectifs constatés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Pour 2012, elle s'élève à 20%.

Madame la Présidente invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

#### **4. POINT SUR LES TRAVAUX DE RESSOURCE DE SECOURS**

Madame la Présidente tient à remercier Madame Jeannine COLOMBET, Monsieur Alain MARQUET et Monsieur Jacques MADELRIEU pour leur aide précieuse pour leur suivi des travaux.

Elle souligne que deux points sont en suspens sur les travaux de la ressource de secours :

- Le forage dirigé sous la Loire
- La station d'exhaure

Madame la Présidente fait le point sur les travaux en cours :

- Concernant le lot n°1, le forage dirigé sous la Loire n'est toujours pas réalisé pour des considérations techniques (analyses de matériaux) qui auraient pu et dû être anticipées. Le démarrage des travaux était prévu à la mi-septembre 2012. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas les dates d'intervention.
- Concernant le lot n° 2, le terrassement est terminé. Le bâtiment de pompage sera implanté sur la plate-forme terrassée.
- Concernant le lot n° 3, les travaux de terrassements à Confolent ont été réalisés mais un constat récent par l'entreprise qui est lié à un problème de calage altimétrique de la conduite d'aspiration par rapport au niveau d'eau de la Loire retarde la construction de la chambre. En concertation avec le Maître d'œuvre et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, nous avons adressé un courrier à l'entreprise SOGEA suite aux décalages permanents d'exécution, et des problèmes éventuels (dégâts ou retard) que pourraient provoquer les crues du fleuve. Il a été clairement explicité dans ce courrier que le syndicat a la possibilité d'appliquer les pénalités de retard prévues aux contrats.

Madame la Présidente rajoute que l'instruction des dossiers d'ERDF pour le bâtiment de pompage, station d'exhaure ainsi que le cordon chauffant sont en cours. La station d'exhaure de Confolent sur la commune de Beauzac a été raccordée au réseau ERDF.

Les travaux sont exécutés et réglés à hauteur 40% (lot n°1). Le 2/3 de l'opération devrait être réalisées d'ici la fin d'année soit une dépense estimée à 760 000 € HT.

En ce qui concerne les partenaires financiers, seule une moitié de l'avancement consentie par l'Agence de l'eau est constatée (490 759 €). Un 2<sup>nd</sup> acompte sera versée en fin d'année soit 294 456 € (30%).

Un acompte de 30% de la subvention de l'agence (143 474 €) est attendu en novembre.

Enfin, l'aide du CG 43 est attendue pour une 1<sup>ère</sup> tranche et un acompte sur la 2<sup>nde</sup> tranche soit au total 150 053 €. Compte tenu de ces versements et du 3<sup>ème</sup> tiers des contributions annuelles des membres, la trésorerie sera suffisante.

#### **5. POINT SUR LA DEFENSE INCENDIE SUR LA ZONE D'ACTIVITE DE LA BORIE**

Madame la Présidente explique qu'une consultation a été lancée en collaboration avec la Commune de Monistrol sur Loire pour assurer la défense incendie de la zone d'activités de La Borie Chavanon.

Le bureau d'étude retenu est le cabinet PVI Saint Etienne pour un montant de 3 500 € HT pour la tranche ferme et un taux de 5 % sur le coût prévisionnel des travaux pour la tranche conditionnelle.

Actuellement, une colonne sèche constituée de 4 poteaux incendie est raccordée sur une dérivation de la conduite d'eau brute du Lignon Ø 350mm qui alimente l'usine de production d'eau potable du SYMPAE (UTEP). Le débit incendie requis pour cette installation est de 240 m<sup>3</sup>/h pendant

4h, il est atteint par un délestage de l'UTEP actionné par un coup de poing.

En cas d'indisponibilité de l'eau brute du Lignon (maintenance programmée ou aléas de fonctionnement), le SYMPAE disposera d'une ressource alternative par un pompage en Loire dont les travaux sont en cours. Mais la défense incendie ne sera plus assurée dans ces conditions.

Le bureau d'études devra donc étudier la modification du mode d'alimentation de la colonne sèche afin de sécuriser le débit et de garantir la défense incendie quelle que soit l'origine de l'eau brute et sans interrompre le fonctionnement de l'UTEP.

La proposition retenue devra être validée par le SDIS de la Haute Loire.

Une réunion de lancement de l'étude se tiendra prochainement.

*Départ de Monsieur Robert VALOUR à 19 h 50.*

## **6. PRESENTATION DU RAPPORT DE STAGE SUR L'ETUDE D'UNE FILIERE DE TRAITEMENT PAR CHLORURE FERRIQUE**

Madame la Présidente présente le rapport effectué par Camille Bernard, étudiante de l'Ecole Nationale de Chimie de Mulhouse qui effectuait son stage à l'UTEP en juillet. Il lui a été proposé de travailler sur l'utilisation du chlorure ferrique comme floculant en substitution au chlorure d'aluminium (PAX-XL7).

Après une recherche bibliographique et le recueil d'informations auprès des fournisseurs, il a été procédé à plusieurs expérimentations

- pour déterminer le taux optimal de chlorure ferrique à appliquer,
- pour vérifier l'efficacité du traitement dans des conditions particulières (forte turbidité, faible température),
- pour comparer les quantités de boues produites par chaque coagulant avec son taux de traitement optimal.

Enfin une étude comparative du coût des traitements par chlorure ferrique et polychlorure d'aluminium a été réalisée. L'ensemble de ces premiers résultats permet d'envisager le remplacement du chlorure d'aluminium par le chlorure ferrique qui présente une bonne efficacité, même si la production de boues est deux fois supérieure à celle obtenue avec le PAX-XL7.

Monsieur Joseph CHAPUIS pense que ces boues pourraient être épandues sur les terrains agricoles du territoire et que c'est une piste à explorer.

Madame la Présidente a demandé à Monsieur Florent BOSC de continuer les investigations sur ce coagulant (résistance de la tuyauterie inox, résines, joints compte tenu de l'acidité du chlorure ferrique, nettoyage du filtre UV si problème de coloration, etc...).

Monsieur Florent BOSC a pris aussi contact avec plusieurs stations (Rive de Gier, Navarrenx dans les Pyrénées et Apremont en Vendée) qui utilisent ce coagulant pour recueillir un maximum d'informations et éventuellement pouvoir visiter leurs installations.

## **7. DIVERS**

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 h 15.

-----

La Présidente,

**Colette CHAMBONNET- ROCHER**